

Programme de récupérateur d'eau de pluie



Conditions de participation au Programme de récupérateur d'eau de pluie

En s'inscrivant au Programme de récupérateur d'eau de pluie, le participant s'engage à respecter les conditions du programme.

- Résider¹ sur le territoire de la Ville de Terrebonne (apporter votre carte Accès Terrebonne lors de la conférence, si vous y assistez).
- Habiter un immeuble de type résidentiel suivant :
 - maison unifamiliale;
 - maison intergénérationnelle (fournir une lettre d'autorisation du propriétaire);
 - duplex (fournir une lettre d'autorisation du propriétaire);
 - triplex (fournir une lettre d'autorisation du propriétaire);
 - condominium (fournir une lettre d'autorisation du syndicat de condo).
- L'immeuble doit posséder des gouttières (sur la résidence, le cabanon ou le garage).
- Installer le récupérateur sur la propriété visée par la demande.
- Faire un maximum de deux (2) demandes par propriété (compte de taxes). Le premier est à prix réduit et le second est au prix coûtant.
- Installer et utiliser le récupérateur en respectant la réglementation municipale.
- La conférence est facultative (prix spécial si assiste à la conférence).
- Pour avoir droit au remboursement de 10,50 \$, il faut assister à la conférence.
- Les participants qui ne se présenteront pas à la conférence à laquelle ils se sont inscrits auront l'opportunité d'y assister à une autre date, sous réserve de disponibilité. Advenant l'impossibilité d'y assister, le participant recevra le récupérateur d'eau de pluie, mais ne bénéficiera pas du remboursement de 10,50 \$.
- Tous les récupérateurs seront livrés dans un délai de 1 à 4 semaines après la conférence ou, pour un second récupérateur, après le paiement.

Informations supplémentaires :

Apportez votre carte Accès Terrebonne lors de la conférence.

Apportez la lettre d'autorisation du propriétaire ou du syndicat de condo lors de la conférence.

Si vous n'assistez pas à l'une des conférences, nous communiquerons avec vous pour convenir d'un mode de transmission de ces documents.

Vous avez des questions concernant le programme ?

Si vous avez des questions concernant le programme de récupérateur d'eau de pluie, vous pouvez appeler au 450 961-2001, poste 1678.

Les questions qui concernent l'installation, l'usage et l'entretien du récupérateur seront abordées lors de la conférence. Vous trouverez ci-après l'illustration du modèle de récupérateur fourni ainsi que du feuillet de référence qui vous sera remis lors de la conférence.

Feuillet fourni avec le récupérateur (4 pages)



¹Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants et aux locataires d'un immeuble situé à Terrebonne